



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

**AVIS PUBLIC**

Aux citoyens de la Municipalité de Pointe-Fortune

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION**

**Avis public** est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la Municipalité de Pointe-Fortune.

QUE le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2025, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal situé au 694 rue Tisseur, Pointe-Fortune, durant les heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ à Pointe-Fortune, ce vingt-deuxième jour de janvier 2024.

  
Jean-Charles Fillion  
Directeur général et greffier-trésorier